



## Habitants du Sud Vienne

**De multiples communes du Sud Vienne ont voté pour l'implantation de parcs éoliens sur leur territoire en conseil municipal.** Il existe aujourd'hui 12 éoliennes de 150 m de hauteur en fonctionnement sur les communes de Lizant, Saint Macoux, Saint Gaudent et Voulême. De nombreux autres projets sont à l'étude et vont officiellement voir le jour (Saint Pierre d'Exideuil, Savigné, Blanzay, Brux, Chatain, Surin, Genouillé, Chaunay, Château Garnier, La Chapelle Bâton, Champagné Saint Hilaire, Saint Secondin, Saint Maurice la Clouère, La Ferrière Airoux, Brion, Saint Martin l'Ars, Bouresse, Usson du Poitou). A proximité de Civray, dans les Deux Sèvres Il y a actuellement 2 parcs (Les Alleuds et Melleran) sans compter ceux qui ont été déposés en préfecture (Limalonges, Pliboux, Mairé Levescault, Clussais la Pommeraie). En Nord Charente, après le parc de La Faye, 2 autres sont en cours à Montjean et Nanteuil en Vallée.

**D'ici quelques années, c'est toute la région de Civray qui sera encerclée (plus de 150 éoliennes).**

Les éoliennes sont de plus en plus hautes (180 m pour celles de Saint Pierre d'Exideuil, ce qui correspond à un immeuble de 65 étages). Ce sont des machines industrielles géantes qui ont leur place dans une zone industrielle et non à 500 m des habitations.

**Les décisions prises en conseil municipal dans chaque commune de façon isolée sans projet global et sans consultation de la population sont lourdes de conséquences pour notre région et pour ses habitants.**

- Augmentation des factures d'électricité : la taxe CSPE augmente avec la multiplication des éoliennes
- Perte de la valeur des maisons (jusqu'à moins 50%) et acheteurs de plus en plus rares avec pour conséquence une désertification des villages et une chute de l'activité économique
- Perturbation de la réception TV et radio et du réseau Wimax
- Perturbation des radars civiles et militaires: un handicap pour notre défense aérienne et la protection de notre pays
- Baisse de la fréquentation touristique (gîtes ruraux, tables d'hôtes...)



- PEU ou PAS d'argent versée à la commune : personne ne sait aujourd'hui quelle sera la part de la commune face à la Communauté de Communes et au Département
- Effets néfastes sur la santé de certains habitants vivant à proximité des éoliennes (sons basses fréquences, infrasons et vibrations rendent les gens malades). En France, la distance autorisée entre une habitation et un parc éolien est de 500 mètres alors que l'Académie de Médecine et l'Organisation Mondiale de la Santé recommandent un éloignement minimum de 1500 mètres.
- Nuisances sonores jusqu'à 3km surtout par temps humide et frais
- Reflets du soleil dans les pales, ombres des pales qui tournent, puissants flashes la nuit (ce que les allemands appellent « l'effet disco ») perturbent les riverains
- Massacre de certaines espèces, spécialement les rapaces et chiroptères et fuite du gibier.
- Fausse réponse aux problèmes environnementaux : Ce n'est pas une alternative au nucléaire et cela ne réduit pas les émissions de gaz à effet de serre
- Enrichissement du promoteur et d'une poignée de personnes intéressées au détriment de tous les habitants.

**L'Association de Défense et de Protection de l'Environnement de Blanzay** a pour but d'œuvrer pour le maintien d'un environnement de qualité sur la commune et les villages à proximité et d'exercer des actions pour lutter contre tout fait de pollution et de nuisances de toutes natures.

**L'Association se mobilise pour stopper cette concentration massive et sauver nos villages. Nous avons besoin de vous. Rassemblons toutes nos énergies pour constituer une force d'opposition constructive.**

**Rejoignez-nous en contactant l'association à [adpeb@laposte.net](mailto:adpeb@laposte.net)**